

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 02 FEVRIER 2023

Date de convocation : 27 janvier 2023

Date d'affichage : 27 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : M SECRETAIN pouvoir à Mme COQUELIN, M RENOUARDIERE

Etaients absents : MM BELLANGER, LEMOINE

Mme BRIARD est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N° 2023-2-008 : Départ de deux agents

Madame le Maire expose à l'Assemblée que l'agent en poste à l'accueil a demandé sa mutation au 11 mars prochain. A cette occasion, il est proposé de lui faire un cadeau d'un montant de 200 € pour services rendus. Par ailleurs, le policier municipal a demandé sa mutation au 18 mars prochain. Il est proposé de lui faire un cadeau de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe de faire un cadeau pour le départ de ces deux agents,

DIT que le montant de ce cadeau est de 200 € pour l'agent en poste à l'accueil et de 500 € pour le policier municipal, et se fera sous forme d'un virement directement sur le compte bancaire de l'agent,

DIT que la dépense sera inscrite à l'article 623 « Publicités, publications, relations publiques » du budget communal,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 03 février 2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

